

# CHEF DE DIVISION - PERMIS ET INSPECTION DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POSTE PERMANENT

CONCOURS 202412-36

La Ville de Montréal-Est est à la recherche d'un chef de division - permis et inspection au sein de la Direction de l'aménagement du territoire et du développement économique. Il s'agit d'un poste cadre à temps plein.

# À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Avec une population de près de 5 000 citoyens à servir et un peu plus de 29M de pieds carrés de friches industrielles issues de l'aire pétrochimique à requalifier, la Ville de Montréal-Est présente un potentiel de redéveloppement unique.

De par sa localisation stratégique à l'échelle métropolitaine, et se dotant d'une vision ambitieuse à l'horizon 2050, la Ville de Montréal-Est souhaite adopter les meilleures pratiques en matière d'urbanisme en vue de sa transformation. Se considérant comme une véritable « Ville-Laboratoire », et axant son redéveloppement pour une Ville toujours plus résiliente face aux enjeux relatifs aux changements climatiques, la Ville souhaite se positionner à l'avant-garde des pratiques d'urbanisme durable tout en axant son développement économique sur les créneaux d'avenirs, à forte valeur ajoutée pour l'économie de la métropole et du Québec.

Se trouvant à la croisée des chemins vis-à-vis son avenir, la Ville de Montréal-Est est à la recherche des meilleurs talents pour poursuivre sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalestoises et Montréalestois;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages: régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

### **DESCRIPTIF SOMMAIRE D'EMPLOI**

Sous la responsabilité du directeur de l'aménagement du territoire et développement économique, la personne titulaire du poste assure la supervision, la coordination et le suivi de son équipe. Elle planifie, organise, dirige et contrôle les activités reliées à l'émission de divers permis, aux inspections et aux requêtes sur le territoire de la Ville, et assure un suivi sur l'application des règlements en vigueur. Elle est responsable de la planification opérationnelle, développe et maintient les modalités et les procédures d'inspection, cela en s'assurant de la conformité aux lois en vigueur. Enfin, elle doit constamment être en mode observation pour proposer des processus et procédures qui permettent l'amélioration continue du service à la clientèle.

# PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- 1. Établit et assure, en collaboration avec son gestionnaire, les orientations, les objectifs ainsi que les priorités de son équipe;
- 2. Supervise et coordonne le travail de l'équipe sous sa responsabilité;
- Élabore des stratégies et politiques, des objectifs, des normes et des procédés afin d'assurer la qualité et l'efficacité du traitement ou du suivi de l'émission des permis et certificats, ainsi que des inspections et des requêtes;
- 4. Planifie, dirige, organise et contrôle les activités et les ressources sous sa responsabilité afin d'atteindre les objectifs fixés relativement à l'information de la clientèle, à la surveillance du territoire, à l'inspection des travaux de construction, de formation, d'occupation, d'installation d'enseignes et voit à l'application des divers lois et règlements relativement à l'aménagement durable du territoire en matière d'urbanisme;
- 5. Analyse les difficultés d'application de la réglementation qu'il doit faire respecter et participe à l'élaboration des solutions en termes de modifications réglementaires;
- 6. Optimise les méthodes de travail et les façons de faire en ce qui a trait à la planification, la coordination et le contrôle des activités de son équipe.
- 7. Agit à titre de personne-ressource auprès du personnel sous sa responsabilité au plan technique et administratif ainsi qu'auprès du personnel des autres directions et services en cas de besoin;
- 8. Assure le cheminement et la coordination des diverses demandes qui lui sont transmises auprès des différents services concernés;
- 9. Supervise l'application du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) avec le personnel attitré à cette fonction;
- 10. Participer à la préparation du budget de sa division, en assurer le contrôle et apporter sans délai les ajustements nécessaires;
- 11. Exerce un rôle d'expert-conseil de premier plan en matière d'application règlementaire, d'élaboration de nouvelles règlementations et de mise en œuvre de divers programmes.
- 12. Assure une vigie des divers programmes et subventions afin, lorsqu'applicable, d'en faire bénéficier les demandeurs;
- 13. Représenter ponctuellement la Ville à certains comités internes ou externes.

#### **EXIGENCES**

- Détenir un diplôme de premier cycle (baccalauréat) en urbanisme, en aménagement du territoire, en architecture, en administration ou dans une autre discipline appropriée. Toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra également être considérée;
- Certificat, DESS ou maitrise en gestion constituent un atout;
- Posséder minimalement cinq à sept années d'expérience professionnelle dans un poste similaire, idéalement dans le milieu municipal;
- Capacité d'application des lois et des règlements touchant l'aménagement du territoire; (L.A.U, L.Q.E, Code de construction, etc.);
- Être membre d'un ordre professionnel (Ordre des urbanistes du Québec) ou de la COMBEQ.

## HABILETÉS RECHERCHÉES

- Sens du service à la clientèle;
- Bonnes habiletés en gestion de personnel;
- Sens de la collaboration et du travail d'équipe;
- Efficacité, rigueur, bon jugement et intégrité;
- Bonne capacité de synthèse et d'analyse;
- Sens de la planification et du contrôle;
- Excellente communication écrite et verbale;
- Capacité de création et d'innovation;
- Sens politique;
- Efficacité à travailler sous pression.

#### **CONDITIONS**

Salaire annuel 2025 : Entre 100 507 \$ et 119 856 \$ par année, le tout assorti d'une gamme intéressante de bénéfices et avantages sociaux.

L'horaire de travail est de 35 heures semaine, du lundi au vendredi selon l'horaire de travail en vigueur.

Le lieu de travail est à l'hôtel de ville.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

Les candidats sélectionnés pourront devoir se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes recherchées pour l'emploi.

## **POUR POSTULER**

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est avant le 17 janvier 2025 à 23 h 59.

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur et par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.